



# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

## Parc industriel Bernières

### **LA VILLE DE LÉVIS RÈGLE UN VIEUX PROBLÈME ENVIRONNEMENTAL, AMÉLIORE SA RÉSERVE FONCIÈRE ET ASSURE LE REDÉVELOPPEMENT DE L'ENTRÉE OUEST DE SON TERRITOIRE**

---

**Lévis, le 13 avril 2004.-** Afin de régler un vieux problème environnemental, de regarnir sa réserve foncière et d'assurer le redéveloppement de l'entrée ouest de son territoire, la Ville de Lévis a décidé de procéder, entre autres, à l'acquisition et à la fermeture définitive du commerce de récupération et de vente de carcasses automobiles et de pièces de véhicules usagés situé à l'extrémité ouest du Parc industriel Bernières. Cette acquisition permettra également d'entreprendre, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, une reconfiguration du réseau routier de ce secteur dominé par l'échangeur autoroutier de la route Lagueux.

C'est ce qu'a annoncé aujourd'hui le maire de Lévis, M. Jean Garon, en soulignant que ce vaste projet aura des effets bénéfiques sur la sécurité des milliers d'automobilistes qui empruntent cet échangeur tous les jours, la qualité de l'environnement et le développement de tout ce secteur appelé à devenir une importante plaque tournante pour l'industrie du camionnage dans l'est du Québec.

Le projet mis de l'avant par la Ville en étroite collaboration avec le secteur privé et le ministère des Transports du Québec vise à permettre la mise en valeur des terrains de la zone commerciale contiguë aux bretelles nord de l'échangeur Lagueux et, dans un horizon de 2 à 3 ans, le développement des arrières lots industriels du secteur, appelés à devenir le nouveau *Parc industriel Lévis-ouest*.

Le concept d'aménagement proposé pour l'implantation du « *Parc industriel Lévis-ouest* » dans le secteur visé s'articule autour d'un réaménagement de l'ensemble des voies routières localisées de part et d'autres de l'échangeur Lagueux, au nord de l'autoroute Jean-Lesage. En plus de permettre la mise en valeur graduelle des terrains à vocation commerciale et industrielle du secteur, ce réaménagement routier bénéficiera aussi grandement aux résidents du secteur Saint-Étienne-de-Lauzon qui transitent quotidiennement par l'échangeur Lagueux et ont à subir des ralentissements significatifs en fin de journée à partir de l'autoroute Jean-Lesage.

---

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

2210, chemin du Fleuve, bureau 101, Saint-Romuald (Québec) G6W 1Y5

Comme mentionné précédemment, ce projet nécessite, entre autres, le rachat et la fermeture définitive du commerce de carcasses et pièces d'automobiles usagées qui est exploité présentement par M. Claude Laquerre dans cette zone. Le terrain sur lequel ces opérations commerciales s'exercent sera en effet acquis au mois de juin prochain par la Ville de Lévis et versé dans la réserve foncière municipale. D'ici là, on procédera à la fermeture de ce commerce et à l'enlèvement des centaines de carcasses automobiles qui y sont actuellement entreposées. À noter que la Ville de Lévis s'est également assurée de l'abrogation définitive de tous les droits acquis associés à l'exercice d'une telle activité sur les terrains visés, ce que les ex-villes de Bernières et de Saint-Nicolas avaient tenté en vain de réaliser au cours des 20 dernières années.

Ce projet, a indiqué M. Garon, n'est pas sans rappeler ce que l'ex-Ville de Lévis avait réalisé en acquérant en 1998, au coût de 1,8 million de dollars, les terrains et la propriété de l'entreprise d'équarrissage Réjean Carrier inc. dans le secteur de l'échangeur Kennedy. « Six ans plus tard, ces terrains sont aujourd'hui au cœur du renouveau hôtelier que connaît Lévis avec la construction de l'hôtel l'Oiselière », a souligné M. Garon en se disant confiant que la nouvelle acquisition générera des retombées beaucoup plus rapidement.

Acquis au coût de 1,075 million de dollars, soit légèrement en-dessous de sa valeur marchande, telle qu'estimée par la firme d'évaluation externe Dorion Noël et Hallissey, ce terrain de quelque 350 000 pieds carrés localisé en bordure du chemin Olivier, à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier, est le résultat de l'assemblage de plusieurs propriétés dont le site exploité par M. Laquerre. Ce terrain a fait l'objet d'une expertise environnementale qui a permis d'en confirmer la bonne qualité.

Cette acquisition a également été recommandée par le consultant chargé de l'élaboration du nouveau *Plan directeur des parcs industriels et des espaces technologiques*, le Groupe Conseil Genivar, qui a déploré récemment le manque de terrains disponibles dans la réserve foncière héritée des anciennes municipalités.

Se réjouissant de la conclusion de cette transaction et du projet de redéveloppement du pôle industriel du secteur Bernières que celle-ci permet d'enclencher, le maire de Lévis, M. Jean Garon, a tenu à souligner aussi les bénéfices qu'en retireront les résidents des secteurs de Saint-Nicolas et Saint-Étienne-de-Lauzon qui empruntent quotidiennement l'échangeur Lagueux, eux qui ont à subir régulièrement des contretemps liés à la congestion routière dans le secteur. Des propos que partage aussi la présidente du Conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, la conseillère Béatrice Demers qui se réjouit de voir enfin réglé le dossier Laquerre.

-30-

Source : Christian Brière  
Direction des Communications  
Tél. : 835-8288

Information : Simon Bégin  
Cabinet du Maire  
Tél. : 839-2002